

# Brochure d'information sur les cours de préparation à l'obtention du brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales

---

Version du 03.04.2022

## 1. Présentation

---

L'Association Genevoise en Assurances Sociales (AGEAS) est une association à but non lucratif qui valorise, depuis 1976, la profession d'employé en assurances sociales au travers des conférences et des formations.

Le cours de préparation à l'obtention du brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales peut être suivi dans son intégralité ou par module (branche). Il ne nécessite aucun prérequis et ne génère aucune obligation de se présenter aux examens organisés par la Fédération des Employés en Assurances Sociales (FEAS).

La formation est composée de cours ordinaires, de cours de révision ainsi, que d'examens « en blanc ».

Les conditions et modalités d'inscription aux examens du brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales sont édictées par la FEAS. Pour les personnes désireuses de s'inscrire audits examens, il est recommandé de consulter les conditions d'admission sur le site internet de la FEAS ([www.feas.ch](http://www.feas.ch)), préalablement à toute inscription au cours dispensé par l'AGEAS.

## 2. Public cible

---

Ce cours s'adresse à toute personne au bénéfice d'une expérience professionnelle dans le domaine des assurances sociales, désireuse d'approfondir ses connaissances, de les mettre à jour et/ou de les valider par une certification (brevet fédéral).

## 3. Durée

---

La formation dure 2 ans. Elle débute au mois d'octobre et s'achève au mois de septembre.

## 4. Horaires

---

Les cours ordinaires sont dispensés, sauf exceptions, les lundis **ou** mardis (selon la « volée ») de 18h00 à 21h15.

Les cours de révision sont dispensés, sauf exception, les vendredis de 18h00 à 21h15 et les samedis de 09h00 à 12h15. Les sessions d'examens « en blanc » sont organisées, sauf exception, les vendredis de 17h30 à 20h40 et samedis de 8h00 à 13h00.

Le planning des cours est constamment mis à jour sur le site internet de l'AGEAS ([www.ageas.org](http://www.ageas.org)). Il fait mention de la nature du cours (ordinaire, révision ou examen « en blanc ») ainsi, que des différentes volées (p.ex. B18 pour la volée terminant la formation en 2018)

En règle générale, aucun cours n'est dispensé durant les vacances scolaires genevoises.

## 5. Lieu

---

Les cours sont dispensés au 5<sup>ème</sup> étage du bâtiment sis route du Grand-Lancy 6A, 1227 Les Acacias.

## 6. Déroulement

---

La formation comporte :

- 1 cours d'introduction lors duquel il est notamment communiqué l'accès à l'espace réservé du site internet de l'AGEAS permettant de télécharger l'ensemble des supports de cours
- 56 cours ordinaires dont :
  - 5 cours pour le module Assurance vieillesse et survivants (AVS)
  - 6 cours pour le module Assurance invalidité (AI)
  - 5 cours pour le module Assurance accident (AA)
  - 5 cours pour le module Assurance maladie (AMal)
  - 6 cours pour le module Prévoyance professionnelle (PP)
  - 5 cours pour le module Assurance chômage (ACi)
  - 4 cours pour le module Sécurité sociale (SS)
  - 2 cours pour les modules Assurance perte de gain (APG)/Assurance maternité (AMat)
  - 2 cours pour le module Allocations familiales (AF)
  - 2 cours pour le module Assurance militaire (AM)
  - 4 cours pour le module Droit
  - 1 cours pour le module Loi sur la partie générale des assurances (LPGA)
  - 3 cours pour le module Coordination
  - 3 cours pour le module Prestations complémentaires (PC)
  - 3 cours pour le module Aide sociale (AS)
- 4 sessions d'examens dits « en blanc »
- 14 cours de révision

Une attestation de suivi de cours est délivrée à la fin de la formation.

## 7. Prix

---

Le prix de la formation complète s'élève à CHF 6'500 pour les membres de l'AGEAS et à CHF 7'800 pour les non membres.

Le prix de la formation par module (branche) s'élève à CHF 90/cours pour les membres de l'AGEAS et CHF 120/cours pour les non membres. Un module peut contenir plusieurs cours (p.ex le module LPP contient 6 cours). Priorité est donnée aux personnes suivant la formation complète. Le prix des cours de révision pour les personnes se représentant aux examens et ayant déjà suivi la formation auprès de l'AGEAS, s'élève à CHF 45/cours (sous réserve de places disponibles).

Pour bénéficier du prix préférentiel accordé aux membres **individuels** (personne physique), la cotisation annuelle de CHF 50 doit être acquittée tout au long de la formation.

Pour bénéficier du prix préférentiel accordé aux membres **collectifs** (personne morale), la cotisation annuelle de CHF 150 doit être acquittée tout au long de la formation. Le membre collectif est limité à 5 inscriptions par année pour son personnel, dès la 6<sup>ème</sup> inscription le prix non membre est appliqué.

La finance d'inscription doit être acquittée dans son intégralité 30 jours après la facturation sur le compte IBAN **CH810900000120219906** de l'AGEAS ouvert auprès de Postfinance.

## 7. Prix

---

Seul le paiement intégral avant le premier cours garanti l'inscription définitive à la formation, à défaut et passé le délai de paiement, la place sera attribuée à un autre élève.

A noter qu'en cas d'annulation **avant** le début des cours, un montant de CHF 300 est facturé au titre de frais administratifs.

En cas d'annulation **après** le début des cours pour des raisons médicales justifiées, la finance d'inscription est remboursée au prorata temporis de la durée courue (la date de la demande faisant foi), sous déduction d'un montant de CHF 300 perçu au titre de frais administratifs.